

CONTRAT **SMAD - ORGANISATEUR**

Version 1.3 en date du 05 avril 2016

Le présent contrat, qui détermine les conditions générales dans lesquelles JR-DEVELOPPEMENT propose l'ensemble de ses prestations de services est conclu entre:

L'entreprise JR-DEVELOPPEMENT , immatriculée sous le numéro SIREN **532 460 193**, représentée en la personne de Julien ROUGEOL, en sa qualité de dirigeant de la société.

Ci-après dénommée « SMAD »,

D'UNE PART,

ET

toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser l'un quelconque des services proposés par JR-DEVELOPPEMENT, via son site internet (ci- après désignée par « L'organisateur »), sauf stipulations particulières prévues par un contrat spécifique à l'un des services souscrits.

D'AUTRE PART,

Dénommées conjointement ci-après « Les parties »,

ARTICLE 1 - Objet

Ces conditions ont pour objet de définir les relations entre SMAD, éditrice du site www.savemeadance.com, et les organisateurs d'événements dans le milieu de la danse.

Le site « savemeadance.com » est un support de diffusion d'événements relatif au monde de la danse (cours, stage...).

Il a pour objet de mettre en relation les organisateurs d'événements de danse avec des particuliers à la recherche de ce type de prestations.

Le terme « site » désigne le site www.savemeadance.com.

Le terme « société » désigne la personne exploitant le site www.savemeadance.com.

Le terme « organisateur » désigne la personne ayant souscrit un compte sur le Site pour y diffuser des événements auxquels de potentiels clients peuvent souscrire.

Le terme « client » désigne la personne susceptible de s'inscrire à des événements publiés sur le site www.savemeadance.com.

Le terme « Contrat définitif » désigne le contrat de prestation conclut entre l'organisateur et le Client.

2. Inscription de l'Organisateur

SMAD met à la disposition de l'Organisateur un formulaire lui permettant de créer un compte et de diffuser un événement sur le Site.

Pour diffuser un événement, l'Organisateur doit s'inscrire au Site et créer un compte.

Lors de son inscription, l'organisateur s'engage à communiquer des données exactes relatives à son identité et aux événements publiés.

L'identification et l'accès au site se font par un mot de passe et un identifiant strictement personnel. L'organisateur s'engage à ne pas communiquer son identifiant et son mot de passe à un tiers. Il doit en faire une utilisation strictement personnelle.

3. Formulaire d'inscription à l'événement

La société et l'organisateur s'accordent conjointement sur le formulaire d'inscription qui sera mis à disposition des potentiels clients d'un événement.

L'organisateur mentionnera le nombre de places disponibles à l'événement qu'il organise, son prix, le lieu de son déroulement, et un descriptif de ce dernier.

4. Commission

En contrepartie de ses services d'intermédiaire, l'Organisateur s'engage à payer à SMAD, dès la conclusion du Contrat définitif, une commission d'un montant fixé au moment de la création de l'événement sur le site, et calculée sur le prix du service H.T.

Dans l'hypothèse d'un paiement en ligne par le client, SMAD s'engage à verser à l'organisateur le montant de la prestation déduction faite de sa commission.

La commission sera due à SMAD même en cas de défaut d'exécution du Contrat définitif, SMAD ne pouvant être considéré comme responsable de la défaillance, de la bonne ou mauvaise exécution du contrat.

A défaut de paiement des commissions dues à SMAD dans un délai de **2 mois** un intérêt de 5 % des sommes dues sera ajouté à sa commission.

La commission sera également due si l'Organisateur refuse de conclure le Contrat définitif bien que le SMAD lui ait présenté un cocontractant prêt à conclure aux conditions du présent contrat.

5. Clause d'exclusivité

L'Organisateur s'interdit d'avoir recours à d'autres prestataires que SMAD, dans le cadre de l'exécution de l'objet défini à l'article 1 des présentes, et ce pour toute la durée du présent contrat et dans la limite fixée par la législation en vigueur.

6. Durée et résiliation

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge, aux termes du présent contrat pourra entraîner, la résiliation de plein droit au présent contrat, quinze jours après mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Les parties peuvent également librement résilier le présent contrat en adressant une notification à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception.

7. Responsabilité

SMAD ne pourra être tenu pour responsable de la non-conclusion, de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du Contrat définitif par l'Organisateur et l'utilisateur ou Client du site.

SMAD met tout en œuvre pour rendre le site accessible 24H/24 et 7 jours/7. La société n'est pas responsable des difficultés liées aux outils informatique et internet. Sa responsabilité ne peut pas être engagée pour tous problèmes entraînant des difficultés, voir même des impossibilités d'accès au site, indépendant de sa volonté ou nécessité pour la maintenance du Site. En cas de force majeure la société n'est pas responsable.

L'Organisateur garantit SMAD de la licéité du contenu des annonces, c'est à dire textes, photos, prix et autres éléments apparaissant dans celles-ci. Il est le seul responsable de ce contenu.

SMAD n'engage pas sa responsabilité en cas de dommages directs ou indirects causés par une utilisation, un contenu ou un accès au site anormal ou illicite.

SMAD se réserve la possibilité d'apporter des améliorations/modifications à son site, ainsi qu'aux services attenants à ce dernier si elle les considère comme nécessaires pour le bon fonctionnement et le développement de son site.

8. Clause de propriété intellectuelle

SMAD est titulaire de droits d'auteur sur le site et son contenu, dont les logiciels et bases de données, ainsi que du droit *sui generis* de producteur de base de données.

L'ensemble des éléments constituant le site, c'est à dire les marques, noms de domaines, textes, données, structure, arborescence, thésaurus, rubriques, logos, graphismes, images, photographies, noms ainsi que le site lui-même, sont la propriété exclusive de la société.

Toute extraction, réutilisation, représentation, reproduction, exploitation, adaptation, traduction, du site et de tout ou partie de son contenu est interdit, sauf autorisation expresse et préalable de la société.

L'organisateur concède à SMAD une licence gratuite pour l'utilisation des données, textes, image et toute information la concernant pour leur reproduction, représentation, exploitation sur le Site et tous documents à caractère commercial ou publicitaire destiné à faire la promotion de SMAD et de l'organisateur. Cette licence est concédée pour le monde entier et la durée légale des droits dont est titulaire l'organisateur sur ledit contenu concédé en licence.

9. Données personnelles

Selon la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, l'organisateur dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles. Ce droit est conditionné à l'envoi d'un courrier postal ou d'un courrier électronique adressé à SMAD.

Adresse postale : APT 285, RES PARC DU BELVEDERE, 40 RUE DU BELVEDERE, 34080 MONTPELLIER

Adresse électronique : contact@savemeadance.com

Le site a été déclaré à la CNIL sous le numéro : 1568531

SMAD se réserve la possibilité de communiquer toute information nécessaire à des tiers, soit afin d'être en conformité avec les lois ou règlements en vigueur, soit sur réquisition judiciaire administrative, de police ou de gendarmerie.

L'organisateur est informé que de manière temporaire des informations peuvent être enregistrées par des programmes de types « cookies », dans le but de faciliter la navigation sur le site.

10. Comportement loyal

Les parties s'engagent à exécuter loyalement leurs obligations, de se comporter l'une envers l'autre comme des partenaires loyaux et de bonne foi et notamment à s'informer mutuellement de toute difficulté qu'elles pourraient rencontrer dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

11. Déclaration d'indépendance

Les Parties déclarent et reconnaissent qu'elles sont et demeurent, pendant toute la durée du présent contrat, des professionnels indépendants, assurant chacune les risques de sa propre activité.

12. Loi applicable et juridiction compétente

Les parties conviennent que le présent contrat, ainsi que les litiges qui viendraient à les opposer sera jugé conformément à la loi française.

En cas de contentieux, elles agiront devant les juridictions compétentes de Montpellier et en particulier, pour tout litige entre commerçants, devant le tribunal de commerce de Montpellier.